

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20211004_10

Séance du 4 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
28 septembre 2021

Date d'affichage
du compte rendu :
11 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Olivier BLANCHARD (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Etienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Salle des fêtes

Instauration d'un tarif horaire (activités de loisirs)

Mme Carmen VALLET, intéressée par la question, se retire et ne prend pas part au vote.

M. le Maire rappelle les tarifs forfaitaires instaurés pour une utilisation ponctuelle et de loisir dans les locaux de la salle des fêtes. Le tarif forfaitaire ne semble plus satisfaisant.

Le conseil municipal approuve l'instauration d'un tarif horaire de 3 € pour l'utilisation de la salle des fêtes pour des activités de loisirs donnant lieu au paiement d'une cotisation/prestation. La facturation sera trimestrielle, aux heures réellement utilisées.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE